

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DES COTES D'ARMOR**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2020

Présents : Yvon MEHAUTE, Président
Philippe TRUBUIL, 1^{er} Vice-président
Eric de SAINT PIERRE, 2^{ème} Vice-président
Gilles CHAUVEL, Trésorier
Jean AMICE, Trésorier-adjoint
Elyane PHILIPPE, Secrétaire
Frédéric QUIMERC'H, Secrétaire-adjoint
Christian BARBET, Administrateur
Jacky CONNAN, Administrateur (visioconférence)
Gilles DELAFARGUE, Administrateur
Sylvain LE MEE, Administrateur (arrivé à 18h40)
Gilles MICHEL, Administrateur
Pascal OGE, Administrateur
Anne-Cécile de la VILLESBOINET, Administrateur

Absent excusé : Yann MENGUY, Administrateur

Assistait à la séance : Romain PARDOEN, Coordinateur

Yvon MEHAUTE ouvre la séance à 18 heures 15 et signale que Yann MENGUY est excusé. Il demande que l'on observe une minute de silence à la mémoire de Gérard SARDET, technicien de la Fédération du Morbihan, décédé dernièrement du Covid 19. Il informe le conseil que la FDC 56 a décidé, en accord avec son épouse, de donner au centre de formation le nom de Gérard SARDET. La FDC 22 participera à la cérémonie en temps voulu.

Compte tenu de la situation sanitaire, le président indique que le conseil a lieu dans la salle Paul LE GARZIC afin de respecter les gestes barrière.

Il signale la satisfaction qu'il ressent du télétravail effectué par le personnel, ce qui a permis de ne pas accumuler de travail en retard. Nous avons stabilisé et régularisé en partie la situation des heures supplémentaires. Nous allons donc démarrer la saison prochaine dans de bonnes conditions, à jour des heures. Il précise « je voulais faire ces précisions en préambule du conseil » avant la reprise du cours normal de l'ordre du jour. Je tiens encore à préciser que c'est un vrai plaisir de voir le taux de participation de présence des administrateurs au conseil.
Merci

Décisions du conseil en lieu et place de l'assemblée générale 2020

Compte tenu de l'annulation de l'assemblée générale du 11 avril 2020 en raison du Covid-19, de nouveaux textes sont parus au Journal Officiel du 19 mai 2020 afin d'autoriser les conseils d'administration à prendre des décisions en lieu et place de l'assemblée générale, à savoir :

1 – Approbation des nouveaux statuts

Romain PARDOEN commente les statuts remis sur la table à chaque administrateur en appuyant sur les modifications. Après discussion le conseil approuve les nouveaux statuts.

Accord du Conseil.

2 – Approbation du budget 2020/2021

Avec la nouvelle loi chasse, il n'y plus qu'un compte de résultats qui se présente de la façon suivante :

- Dépenses : 1 434 022 €
- Recettes : 1 442 143 €

soit un résultat positif de : + 8 121€

Accord du Conseil.

Les investissements se monteront à : 170 500 € et se répartissant de la façon suivante : Aménagement de la collection animalière pour 150 000 € et achat d'un véhicule pour 20 500 €.

Accord du Conseil.

Le budget a été calculé sur la base de :

- 6 380 chasseurs à 68 € 433 840 €
- 2 300 permis nationaux à 93 € 213 900 €
- 120 nouveaux chasseurs à 28 € 3 360 €
- 751 territoires à 153€ 114 903 €

Accord du Conseil.

3 – Le budget analytique du centre de formation est calculé de la façon suivante

- 130 candidats à 25 € 3 250 €
- 8 800 chasseurs à 2 € 17 600 €
- 751 territoires à 2 € 1 502 €

Accord du Conseil.

4 – Budget analytique dégâts

Recettes :

- 6 400 bracelets « chevreuil » à 35 € 224 000 €
- 350 bracelets « cerf » à 168 € 58 800 €
- 2 000 bracelets « sanglier » 73 256 €

Dépenses :

- Indemnisation des dégâts 222 334 €

Accord du Conseil.

5 – Montant des cotisations 2020/2021

- Timbre départemental 75 €
- Frais de dossier 5 €

- Adhésion territoriale unique 155 €
- Formations des candidats au permis de chasser 0 €
- Bracelet chevreuil 35 €
- Bracelet cerf 168 €
- Bracelet sanglier 35 € (remboursé 33 €)
- Contribution territoriale obligatoire 0 €

Accord du Conseil.

6 – Subventions fédérales 2020/2021

Il est proposé de reconduire les subventions fédérales qui étaient applicables la saison passée 2019/2020

Accord du Conseil.

7 – Nomination du nouveau commissaire aux comptes

Jérôme COMPAIN notre expert-comptable nous a recommandé une de ses connaissances pour assurer le poste de commissaire aux comptes. Yvon MEHAUTE accompagné de Loïc AUFFRET l'ont rencontré. Cette personne viendra se présenter lors du prochain conseil pour nomination. Il sera également examiné le rapport du commissaire pour la saison passée.

8 – Arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse – saison 2020/2021

L'arrêté reprend les différents articles de la saison 2019/2020 en y incorporant les nouveautés, à savoir :

- Chasse au sanglier jusqu'au 31 mars 2021 ;
- Chasse du sanglier uniquement en battue, à l'approche ou à l'affut ;
- Différenciation des bracelets CEM en 2 catégories (CEM 1 ET CEM 2) sur 3 massifs tests : La Hardouiniais, La Hunaudaye et Loudéac.

Accord du Conseil.

9- Approbation des comptes 2018/2019 et quitus

Ces formalités ne peuvent être effectuées que par l'Assemblée générale, il y aura donc approbation de deux saisons de comptes lors de l'Assemblée générale 2021 (approbation des comptes 2018/2019 et 2019/2020).

Accord du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 00h15.

Le Président,

La Secrétaire,

Yvon MEHAUTE,

Elyane PHILIPPE,